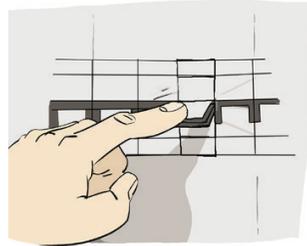


## INTERVENTIONS ÉLÉMENTAIRES EN SÉCURITÉ

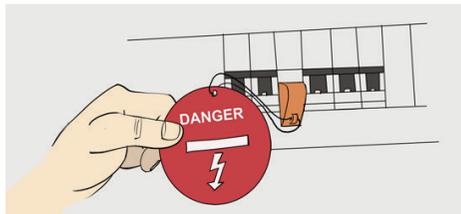
**LE TRAVAIL HORS TENSION EST LA RÈGLE À APPLIQUER POUR TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ.**

**Quelques étapes indispensables :**

- Procéder à la **mise hors tension** (totale ou partielle) de l'ouvrage électrique. Cette opération consiste à empêcher toute présence de courant dans l'installation afin d'assurer la sécurité de l'intervenant.



- **Indiquer par un moyen approprié** (cadenas de consignation, pancarte...) qu'une intervention est en cours sur l'installation et que le courant ne doit pas être rétabli.

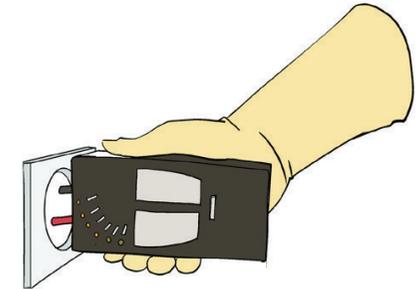


### BON À SAVOIR

Dans quelques cas particuliers, le travail sous tension est nécessaire mais il est strictement réservé aux personnes formées et qualifiées.

## INTERVENTIONS ÉLÉMENTAIRES EN SÉCURITÉ

- **Se munir d'EPI adaptés** (gants isolants, écrans..) et **vérifier l'absence de tension au moyen d'un VAT** (vérificateur d'absence de tension) sur le départ de l'organe de coupure et sur l'appareillage ou le récepteur.



- Une fois l'absence de tension constatée, l'intervention est possible.



- Avant toute **remise en service**, vérifier les connexions réalisées, s'assurer qu'aucune autre opération électrique n'est en cours, contrôler la présence des capots de protection sur les appareils et appareillages et informer l'ensemble des occupants.

